

Boirons-nous le calice jusqu'à la lie ?

3 mars 2016



Le 2 mars 2016

Solidaires
Finances
Publiques

Boirons-nous le calice jusqu'à la lie ?

Acte ultime et particulièrement violent à l'encontre du monde du travail, des salarié-e-s, des jeunes, des précaires et des privé-e-s d'emplois, le projet de loi dit El-Khomri caractérise des orientations et des choix de société que Solidaires Finances Publiques rejette avec la plus grande des fermetés. Cette réforme du Code du travail vient parachever une œuvre de destruction massive de toutes les sécurités dont pouvaient bénéficier les salarié-e-s du privé, mais aussi du public.

Que croyez-vous qu'il va se passer pour les agent-e-s du service public une fois cette loi votée et mise en application ?

Nous aurons d'un côté un secteur public qui sera encore plus vu et regardé qu'aujourd'hui comme « protégé », de l'autre, un secteur privé devenu encore plus précaire. Une aubaine pour nos adversaires de tous bords pour exiger demain, au nom de l'égalité public/privé, une salarie fatale pour le statut ! Cette « réforme » sera saluée par l'opinion publique sondée par des instituts aux ordres, mais malheureusement aussi par une partie du salariat qui n'a pas encore mesuré la communauté d'intérêts qui l'unit face au capitalisme prédateur.

Une fois le renversement de la hiérarchie des normes, porté par ce projet criminel, entériné, comment préserver les droits et garanties des salarié-e-s soumis à l'arbitraire ? La loi, déjà largement contournée, n'aura plus le droit de cité.

Qui peut encore penser que les atteintes aux 35h soient sans conséquence pour les fonctionnaires, alors qu'ils sont déjà injustement stigmatisés sur le sujet du temps de travail ? Comment s'estimer à l'abri de cette régression générale des droits alors même que les contrats précaires, les recrutements temporaires, se multiplient dans la Fonction Publique et ne pourront plus être requalifiés en CDI ? Ce sont pourtant les établissements publics (La Poste en l'occurrence) qui ont fourni le plus de jurisprudence sur ce sujet. Ce sont bien les administrations qui multiplient les recrutements précaires (le privé faisant appel aux sociétés d'intérim) : près d'un agent-e sur quatre, employé-e dans la Fonction Publique est aujourd'hui un contractuel. C'est bien la garantie de l'emploi des fonctionnaires qui est menacée par la contractualisation !

Nous avons toutes et tous, dans notre entourage proche ou plus lointain, des parents, des amis, ou des connaissances en recherche d'emploi ou dans des situations qui deviendront encore plus précaires qu'elles ne le sont aujourd'hui à cause de cette loi scélérate.

Engager la bataille, au côté des salarié-e-s du privé et des jeunes, comme en 2005 lors des grèves contre le contrat « première embauche » (CPE) est un acte de protection et de résistance indispensable pour parer les coups, actuels et futurs, que ne manqueront pas de nous asséner ceux pour qui nous ne sommes que des ressources ! C'est également un acte de résistance face à la liquidation programmée d'un modèle social qui a fait ses preuves.

C'est pourquoi Solidaires Finances Publiques appelle à soutenir, par tous les moyens possibles, les initiatives et les mobilisations prévues le 9 mars, date à laquelle devait être initialement présenté le projet de loi, puis le 17 mars, jour du premier rendez-vous salarial Fonction Publique.

Au-delà, Solidaires Finances Publiques considère que face au niveau inégal des attaques portées contre le salariat, une réaction unitaire public/privé et d'ampleur est indispensable. Solidaires Finances Publiques s'y engage sans état d'âme, y compris par la grève !

Pour nous joindre : contact@solidairesfinancespubliques.fr



Le 2 mars 2016

Solidaires
Finances
Publiques

Boirons-nous le calice jusqu'à la lie ?

Acte ultime et particulièrement violent à l'encontre du monde du travail, des salarié-e-s, des jeunes, des précaires et des privé-e-s d'emplois, le projet de loi dit El-Khomri caractérise des orientations et des choix de société que Solidaires Finances Publiques rejette avec la plus grande des fermetés. Cette réforme du Code du travail vient parachèver une œuvre de destruction massive de toutes les sécurités dont pouvaient bénéficier les salarié-e-s du privé, mais aussi du public.

Que croyez-vous qu'il va se passer pour les agent-e-s du service public une fois cette loi votée et mise en application ?

Nous aurons d'un côté un secteur public qui sera encore plus vu et regardé qu'aujourd'hui comme « protégé », de l'autre, un secteur privé devenu encore plus précaire.

Une aubaine pour nos adversaires de tous bords pour exiger demain, au nom de l'égalité public/privé, une saillie fatale pour le statut ! Cette « réforme » sera saluée par l'opinion publique sondée par des instituts aux ordres, mais malheureusement aussi par une partie du salariat qui n'a pas encore mesuré la communauté d'intérêts qui l'unit face au capitalisme prédateur.

Une fois le reversement de la hiérarchie des normes, porté par ce projet criminel, entériné, comment préserver les droits et garanties des salarié-e-s soumis à l'arbitraire ? La loi, déjà largement contournée, n'aura plus le droit de cité.

Qui peut encore penser que les atteintes aux 35h soient sans conséquence pour les fonctionnaires, alors qu'ils sont déjà injustement stigmatisés sur le sujet du temps de travail ?

Comment s'estimer à l'abri de cette régression générale des droits alors même que les contrats précaires, les recrutements temporaires, se multiplient dans la Fonction Publique et ne pourront plus être requalifiés en CDI ? Ce sont pourtant les établissements publics (La Poste en l'occurrence) qui ont fourni le plus de jurisprudence sur ce sujet. Ce sont bien les administrations qui multiplient les recrutements précaires (le privé faisant appel aux sociétés d'intérim) : près d'un agent-e sur quatre, employé-e dans la Fonction Publique est aujourd'hui un contractuel. C'est bien la garantie de l'emploi des fonctionnaires qui est menacée par la contractualisation !

Nous avons toutes et tous, dans notre entourage proche ou plus lointain, des parents, des amis, ou des connaissances en recherche d'emploi ou dans des situations qui deviendront encore plus précaires qu'elles ne le sont aujourd'hui à cause de cette loi scélérate.

Engager la bataille, au côté des salarié-e-s du privé et des jeunes, comme en 2006 lors des grèves contre le contrat « première embauche » (CPE) est un acte de protection et de résistance indispensable pour parer les coups, actuels et futurs, que ne manqueront pas de nous asséner ceux pour qui nous ne sommes que des ressources ! C'est également un acte de résistance face à la liquidation programmée d'un modèle social qui a fait ses preuves.

C'est pourquoi Solidaires Finances Publiques appelle à soutenir, par tous les moyens possibles, les initiatives et les mobilisations prévues le 9 mars, date à laquelle devait être initialement présenté le projet de loi, puis le 17 mars, jour du premier rendez-vous salarial Fonction Publique.

Au-delà, Solidaires Finances Publiques considère que face au niveau inégalé des attaques portées contre le salariat, une réaction unitaire public/privé et d'ampleur est indispensable. Solidaires Finances Publiques s'y engagera sans état d'âme, y compris par la grève !

Pour nous joindre : contact@solidairesfinancespubliques.fr

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Boirons-nous-le-calice-jusqu-a-la-lie>